

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 février 2011 à 21 heures

Présents : Mmes Bérengère BOCH - Annick TOURT – Christelle ZAPILLON - Mrs Jean-Pierre JORCIN – Yvan BOURGEOIS - Pierre GAGNIERE – Romain GRAVIER – Gilbert PILLOUD – Sébastien PEANT – Gilbert SUIFFET -

Procurations : de Marie-Laure FILLIOL à Christelle ZAPILLON – de Yoann CHOISEAU à Yvan BOURGEOIS – de Sébastien PEANT à Annick TOURT -

Secrétaire de séance : Cécile BURDIN

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2010**

Pas de remarques

➤ **Compte rendu de délégations d'attributions**

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un local commercial situé rue du Mont-Cenis (SUIFFET/HOUIN).

➤ **Démission du 1^{er} Adjoint**

Yvan avait déjà fait part de sa démission du poste de 1^{er} adjoint suite aux problèmes rencontrés pour l'implantation des conteneurs semi enterrés.

Le Préfet a accepté cette démission.

Le conseil municipal décide de désigner un nouvel adjoint qui occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le poste de 1^{er} adjoint.

Monsieur Gilbert PILLOUD, candidat, est élu au poste de 1^{er} adjoint.

➤ **Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits ci-dessous :

| | Affectation | Montant |
|----------|---|----------------|
| 2313-108 | Bâtiments divers | 25 000 € |
| 2313-52 | Valorisation touristique Grand Mont-Cenis | 50 000 € |
| 2315-56 | Entrée de village (enfouissement électrique) | 2 500 € |
| 2315-18 | Voirie divers | 10 000 € |
| 2313-46 | Salle de spectacle | 875 000 € |
| 2318-62 | Travaux crues | 50 000 € |
| 2313-59 | Maison multigénérationnelle | 20 000 € |
| 2031-65 | Etude énergie bois | 25 000 € |
| 2318-64 | Diagnostic sécurité Lanslebourg/Lanslevillard | 20 000 € |
| 2313-57 | Réhabilitation Mairie | 7 500 € |
| 2315-29 | Aménagement camping | 10 000 € |
| 2183-38 | Bibliothèque | 1 500 € |

| | | |
|----------|--|----------|
| 2313-114 | <i>Service Eau</i> | 75 000 € |
| 2315-115 | Réservoir de Sainte-Marie Réseaux Place / Centre de Congrès | 30 000 € |

Ces dépenses seront reprises au Budget Primitif 2011.

➤ **Camping**

Une rencontre avec Olivier GRAND a permis de faire le point sur les aménagements à réaliser au camping :

- Réseaux et bornes électriques : faire passer un bureau de contrôle
- Ajouter 1 point d'eau, 3 lampadaires, refaire un peu le crépi de l'ancien bat, 2 souches à arracher, changer les siphons des bacs à vaisselle, si possible mettre un panneau d'interdiction de stationner les campings cars sur le parking de la gendarmerie,
- Il souhaite installer à ses frais 3 chalets-tentes sur la plateforme supérieure mais demande que la commune installe des toilettes sèches.

Le conseil municipal donne son accord.

➤ **Vente de terrains**

- Vente du CCAS à la commune de Lanslebourg

Il s'agit de régulariser la vente de la parcelle E 17 « les Contaminées » de 365 m² à 0.15€ le m². Le conseil municipal autorise le Maire à déléguer sa signature à Cécile BURDIN 2^e adjoint afin de signer l'acte administratif, le Maire ne peut signer en tant que Président du CCAS.

D'autre part le Maire informe le conseil municipal que l'acquisition de la parcelle E.12 « Les contaminées » appartenant aux Consorts SUIFFET est en cours de régularisation. En effet, la procédure prévue à l'article 815-5-1 du Code Civil a été mise en œuvre (les indivisaires titulaires d'au moins 2/3 des droits indivis ont donné leur accord pour vendre).

- Lotissement de Saint Martin

Le permis modificatif d'aménager étant achevé, le conseil municipal confirme les ventes à Monsieur et Madame CHOISEAU et Monsieur et Madame RAVOIRE (132 m² et 103 m²) extraits du lot n° 24 au prix de 41 € le m², le document d'arpentage étant à la charge des acquéreurs.

La réorganisation foncière du lot n° 17 de Monsieur et Madame Cosme BOROT donne également lieu à la réalisation d'un document d'arpentage à la charge des demandeurs.

- Christine et Pascal SUIFFET

Ils sollicitent l'acquisition de parcelles situées derrière leur propriété au Canton, parcelle D.815.

Une régularisation foncière est en cours sur une des parcelles en question, de plus leur demande touche du domaine public. Une visite sur le terrain sera organisée lorsque le plan cadastral aura été mis à jour.

- Stéphane GAGNIERE

Il souhaite acquérir la parcelle n° 24 du lotissement de Saint Martin afin d'y construire des appartements pour sa famille.

Initialement ce lot était réservé à la construction d'un petit collectif pour les personnes qui préféreraient acquérir un appartement. Toutefois, ce projet ne s'étant pas concrétisé, ce lot pourrait être proposé à toute personne intéressée.

➤ **Proposition d'étude Espace Baroque**

Plusieurs points ont été évoqués :

Il n'existe pas de convention entre la commune et la CCHMV pour la mise à disposition du bâtiment.

L'Espace Baroque souffre d'une baisse de fréquentation.

Des questions se posent sur les thématiques, les expositions, l'intitulé...

Une étude préalable doit être réalisée. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

La commune souhaite être associée à la démarche.

D'autre part des travaux urgents sont à faire par la commune : réparation marche escalier, herbes sur le clocher (les JAHM BONS).

➤ **Questions diverses**

CCHMV

Les élus à la CCHMV informent le conseil sur la dernière réunion et le budget de l'OTI.

Le budget de l'OTI est de 2 430 000 €, une partie de ce financement provient du budget direct de la CCHMV, 1 340 000 € restant à financer. 2 solutions se présentent pour financer cette somme :

- Fiscaliser 100% du besoin à financer,
- Fiscaliser à hauteur de 60% du besoin à financer, les communes verseraient une subvention à l'OTI à hauteur de 40% calculée pour moitié au prorata du nombre de lits touristiques et pour moitié au prorata de la population DGF.

Afin d'assurer une quasi neutralité pour le contribuable, les communes ont la possibilité de réduire les taux communaux à hauteur du prélèvement fiscal pour l'OTI.

Auditorium :

Des discussions sont en cours avec l'OTI pour définir la politique envisagée avec ce nouvel outil.

Club des Sports : demande de subvention exceptionnelle

Un accord de répartition entre les 2 communes avait été validé. Le conseil municipal donne son accord pour verser la somme de 27 103.75 €.

Comice agricole

Participation de la commune pour l'acquisition d'une cloche : 200 €.

Plongée

Monsieur Fabrice HUTEAU souhaite organiser une activité de Plongée libre, hockey subaquatique ..., à la piscine de Lanslevillard et du CIS l'été. Il aimerait également si possible faire de la plongée dans le lac du Mont-Cenis été/hiver, si EDF donne son accord.

Il sollicite une subvention pour acheter du matériel.

Il serait possible de passer par une association, cette activité peut aussi être proposée pour l'enfance-jeunesse à la CCHMV.

Nouveau livre de Christian Molitor et Yves Berneron : « Dans l'intimité du Mont-Cenis » à paraître au printemps. La commune en a commandé une centaine d'exemplaires.

Le Folgoët

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de François BERGOT, Président du Comité de jumelage, confirmant leur venue à Lanslebourg pour la Pentecôte en même temps que les Uruguayens et Argentins. Le vélo-club renouvellera un grand raid à vélo jusque chez nous, tous les amateurs de vélo sont invités à les accueillir et les accompagner depuis Modane. Les habitants vont être sollicités pour accueillir chez eux tous ces invités. Une communication sera faite dans ce sens.

M. et Mme Jean-Pierre Cohendoz font part de leur intérêt pour un bar/restaurant en pied de pistes dans le cadre d'un éventuel projet communal.

Projet sentiers

Dans le cadre de l'étude menée par la CCHMV sur les sentiers de randonnée, 3 sentiers ont été retenus pour une demande de subvention.

Sentier de proximité : Petit Bonheur entre Lanslebourg et Lanslevillard.

Randonnée familiale et facile : Sentier des Mendes.

Randonnée sportive : Départ Col du Mont-Cenis / Fort de la Turra / Pas de la Beccia / Savalin / Retour Col.

Travaux RTE au Mont-Cenis

Lors du comité de suivi des travaux RTE au Mont-Cenis, la mise en place d'un Comité de Gestion des biotopes avait été évoqué.

Bien que la commune n'y soit pas favorable, la DDT nous a fait parvenir un projet d'arrêté préfectoral fixant la création de ce comité de gestion qui serait composé de :

- Le directeur de la DDT ou son représentant,
- Le maire de la commune de Lanslebourg ou son représentant,
- Le maire de la commune de Bramans ou son représentant,
- Le maire de la commune de Ferrara Cenisio (Italie) ou son représentant,
- Le maire de la commune Venauss (Italie) ou son représentant,
- Le maire de la commune Giaglione (Italie) ou son représentant
- Le directeur de Parc National de la Vanoise ou son représentant,
- Le directeur de RTE ou son représentant,
- Le président du groupement du GIDA de Haute Maurienne ou son représentant,
- Le président de l'association de pêche sur le lac blanc ou son représentant,
- L'alpagiste italien ou son représentant,

Parallèlement, le Parc National de la Vanoise a lancé une offre d'emploi pour un chargé de mission pour la rédaction d'un plan de gestion de l'APPB.

Conteneurs semi enterrés : Réunion avec le SIRTOMM

Pont de la Ramasse : si le résultat de l'étude de charge est conforme, les conteneurs pourront être mis en place.

Mairie : à priori le réseau France Télécom ne devrait pas gêner leur implantation à l'aval de l'abri bus.

Quartier Napoléon : 1 conteneur verre sera installé.

Cinéma : 1 conteneur supplémentaire sera mis en place.

Mont Cenis : le SIRTOMM accepte de mettre des conteneurs semi enterrés – Lieux : Buffa – Ecole de voile – Fontainettes - Malamot

D'autre part le SIRTOMM recherche un emplacement couvert pour garer le camion pendant un an. A réfléchir.

Forêt

Proposition de rattachement de 50 ha non soumis au régime forestier ce qui permettrait l'exploitation de 200 m3 de bois supplémentaires.

Il s'agit de secteurs situés au Bois d'amont et au Pohet. Dans ce secteur, situé en zone Natura 2000, il faut créer une piste d'où la nécessité d'obtenir des autorisations.

Un cabinet de kinésithérapeute est maintenant installé à Lanslebourg, zone de Lécheraine, elle demande que l'accès au local soit déneigé par les employés communaux. En effet, en cas de chutes de neige, l'accès devient impossible depuis la Route de l'Iseran. Un avis favorable est donné.